

*Meeting on the Trade and Development Implications of  
Tourism Services for Developing Countries:  
UNCTAD XII pre-event*

*Geneva, 19-20 November 2007*

**COUNTRY CASE:**

**TCHAD**

*by*

*Pascal MORKEMNGAR  
Secretary-General  
Ministry of Tourism Development*

## **Communication du Tchad**

Situé au cœur du continent Africain, le Tchad dispose d'une très grande variété d'attrait Touristiques.

- Pics, rochers, canyons, cratères volcaniques, grottes, sources thermales, peintures rupestres, palmeraies, faune saharienne, dunes de sable et lacs, dans la zone septentrionale du pays;
- Iles flottantes, faune aquatique et terrestre, dans la région du Lac Tchad ;
- Ndjaména avec ses marchés, le musée national, le musée de Gaoui , la mosquée Roi Fayçal, le centre artisanal, la station touristique de Douguia à 80 km au nord. ;
- Dans la préfecture de Batha, le Lac Fitri (zone humide d'importance internationale et habitat d'oiseaux d'eau) reconnu par la convention de RAMSAR et désigné réserve de la biosphère ;
- Dans la zone soudanienne au sud du pays, lacs, chutes Gauthiot, grottes, rivières, pêche et chasse sportives, parcs nationaux et réserves de faune, architecture traditionnelle, vestiges archéologiques, folklore et artisanat.

Il en existe bien d'autres, dispersés dans toutes les régions du pays. La valorisation et le développement de ces richesses pourront faire du Tchad une des principales destinations touristiques d'Afrique.

Conscient donc du rôle déterminant du tourisme dans les économies nationales des pays et considérant que ce secteur qui est sensible ne peut se développer sans une politique qui lui soit favorable, le Gouvernement du Tchad a adopté en 1998 la déclaration de politique générale de développement du tourisme.

Dans cette politique générale du développement du tourisme, le Gouvernement opte pour l'écotourisme, dans le souci de développer un tourisme durable et, partant, de lutter contre la pauvreté.

### **LES OBJECTIFS GLOBAUX**

La politique du Gouvernement vise les objectifs généraux suivants :

- Développer les centres d'intérêt touristique ;
- Protéger l'environnement et le patrimoine culturel ;
- Promouvoir les produits touristiques ;
- Impliquer la population et le secteur privé dans l'accueil des touristes ;
- Intéresser les partenaires au développement à la valorisation et à la promotion du tourisme .

### **LES STRATEGIES GLOBALES**

Le développement du tourisme au Tchad s'articule autour des axes suivants :

- l'identification des produits essentiels en fonction des ressources disponibles et valorisables, compte tenu de la mondialisation des échanges ;
- la promotion d'un tourisme sélectif de qualité, organisé autour du thème de l'écotourisme susceptible de donner une image valorisante du territoire et de retenir l'intérêt des partenaires nationaux et internationaux ;
- l'optimisation de la contribution du tourisme au développement du pays par la mise en place des structures adéquates publiques et privées dans les différents domaines concernés ;
- la mise en place des infrastructures essentielles, particulièrement dans le domaine du transport et de la communication ;
- la mise en place d'une politique de commercialisation des produits touristiques .

## **LES OBJECTIFS SPECIFIQUES**

Les objectifs spécifiques sont :

- La mise en place des mesures incitatives ( élaboration d'un code d'investissements touristiques, allègement des taxes pour les entreprises à caractère touristique , facilitation de l'accès aux crédits, etc ... ) ;
  
- la dotation du Ministère du Développement Touristique des moyens humains et matériels.

La volonté du Gouvernement est de créer les conditions nécessaires au développement intégral du tourisme tout en respectant les valeurs naturelles, sociales et culturelles. Dans ce cadre, les actions spécifiques sont à mener.

### **Au niveau de l'Etat:**

- l'inventaire quantitatif et qualitatif des potentialités touristiques ;
- l'évaluation des différents équipements touristiques actuellement en service et la définition de nouveaux équipements à acquérir ;
- l'établissement d'un schéma directeur de développement du tourisme ;
- la mise en place des structures adéquates pour impulser et encadrer le développement touristique ;
- l'organisation de la formation et l'encouragement de la professionnalisation dans le secteur du tourisme ;
- la libéralisation du transport aérien sur le plan national et international ;
- la facilitation de l'accueil et la garantie de la sécurité des touristes ;
- l'allègement et l'accélération des procédures administratives par la création d'un guichet unique ;
- l'encouragement et le soutien des projets touristiques initiés par les communautés villageoises et les associations locales ;

- la prise des mesures réglementaires, législatives et fiscales - douanières initiatives, par rapport aux sites à exploiter, avec les professionnels du tourisme ;
- le développement des supra-structures et infrastructures minima indispensables dans les régions d'intérêt touristique ;
- la négociation des lignes de crédit en vue d'encourager l'émergence des PME et PMI dans le secteur touristique ;
- le soutien des actions de formation, d'information et de promotion ;
- l'association étroite du secteur privé dans l'élaboration et la conception des projets touristiques ;
- l'ouverture des bureaux d'information dans les principaux pays émetteurs de touristes ;
- la participation aux manifestations à caractère touristique ;
- l'instauration d'une semaine nationale du tourisme ;
- la mise en place d'un laboratoire de photographie et l'acquisition du matériel adéquat (audiovisuel et de topographie) ;
- l'édition des cartes routières, dépliants et affiches ;
- la viabilisation des aérodromes secondaires ;
- la création des liaisons aériennes privilégiées entre N'Djaména et les régions du pays réputées touristiques ;
- la création des circuits touristiques inter -Etats.

### Au niveau du Secteur Privé

Le secteur privé étant reconnu comme acteur et moteur essentiels du développement économique, le Gouvernement s'engage à se désengager progressivement des entreprises publiques. Dorénavant, le rôle de l'Etat se limitera à la définition d'un cadre juridique attractif et à la construction des grosses infrastructures.

### Au niveau de la Population

Etant la base du développement socio-économique, la population doit être impliquée dans la promotion du tourisme par la création des structures d'accueil villageoises intégrées. Elle pourra, en outre, participer à la protection et à la valorisation de son patrimoine naturel et culturel, à l'aménagement et à l'exploitation des sites touristiques de sa région. Dans ce cadre, elle bénéficiera de l'appui nécessaire des services techniques publics et privés.

Afin d'assurer pleinement l'application de la politique générale de développement du Tourisme, l'Etat a créé l'Office Tchadien de Tourisme, renforçant ainsi la structure existante (Ministère du Développement Touristique). Un Haut Comité de Promotion du Tourisme (HCPT) placé sous la Présidence du Chef du Gouvernement a également été créé dans cet esprit. Cet organe comprend tous les Ministères concernés par la mise en œuvre de la politique et des programmes de développement touristique, ainsi que le Conseil National du Patronat et la Chambre de Commerce d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat.

Appuyé dans sa tâche par une Cellule Technique constituée par les Ministères et autres institutions concernés, le Haut Comité de Promotion du Tourisme définit les grandes orientations en matière de politique de développement du tourisme et prend en compte les recommandations et suggestions du secteur privé, des partenaires au développement et des représentants des collectivités locales.

## **Communication du Tchad**

Situé au cœur du continent Africain, le Tchad dispose d'une très grande variété d'attraits Touristiques.

- Pics, rochers, canyons, cratères volcaniques, grottes, sources thermales, peintures rupestres, palmeraies, faune saharienne, dunes de sable et lacs, dans la zone septentrionale du pays;
- Iles flottantes, faune aquatique et terrestre, dans la région du Lac Tchad ;
- Ndjaména avec ses marchés, le musée national, le musée de Gaoui , la mosquée Roi Fayçal, le centre artisanal, la station touristique de Douguia à 80 km au nord. ;
- Dans la préfecture de Batha, le Lac Fitri (zone humide d'importance internationale et habitat d'oiseaux d'eau) reconnu par la convention de RAMSAR et désigné réserve de la biosphère ;
- Dans la zone soudanienne au sud du pays, lacs, chutes Gauthiot, grottes, rivières, pêche et chasse sportives, parcs nationaux et réserves de faune, architecture traditionnelle, vestiges archéologiques, folklore et artisanat.

Il en existe bien d'autres, dispersés dans toutes les régions du pays. La valorisation et le développement de ces richesses pourront faire du Tchad une des principales destinations touristiques d'Afrique.

Conscient donc du rôle déterminant du tourisme dans les économies nationales des pays et considérant que ce secteur qui est sensible ne peut se développer sans une politique qui lui soit favorable, le Gouvernement du Tchad a adopté en 1998 la déclaration de politique générale de développement du tourisme.

Dans cette politique générale du développement du tourisme, le Gouvernement opte pour l'écotourisme, dans le souci de développer un tourisme durable et, partant, de lutter contre la pauvreté.

### **LES OBJECTIFS GLOBAUX**

La politique du Gouvernement vise les objectifs généraux suivants :

- Développer les centres d'intérêt touristique ;
- Protéger l'environnement et le patrimoine culturel ;
- Promouvoir les produits touristiques ;
- Impliquer la population et le secteur privé dans l'accueil des touristes ;
- Intéresser les partenaires au développement à la valorisation et à la promotion du tourisme .

### **LES STRATEGIES GLOBALES**

Le développement du tourisme au Tchad s'articule autour des axes suivants :

- l'identification des produits essentiels en fonction des ressources disponibles et valorisables, compte tenu de la mondialisation des échanges ;
- la promotion d'un tourisme sélectif de qualité, organisé autour du thème de l'écotourisme susceptible de donner une image valorisante du territoire et de retenir l'intérêt des partenaires nationaux et internationaux ;
- l'optimisation de la contribution du tourisme au développement du pays par la mise en place des structures adéquates publiques et privées dans les différents domaines concernés ;
- la mise en place des infrastructures essentielles, particulièrement dans le domaine du transport et de la communication ;
- la mise en place d'une politique de commercialisation des produits touristiques .

## **LES OBJECTIFS SPECIFIQUES**

Les objectifs spécifiques sont :

- La mise en place des mesures incitatives ( élaboration d'un code d'investissements touristiques, allègement des taxes pour les entreprises à caractère touristique , facilitation de l'accès aux crédits, etc ... ) ;
  
- la dotation du Ministère du Développement Touristique des moyens humains et matériels.

La volonté du Gouvernement est de créer les conditions nécessaires au développement intégral du tourisme tout en respectant les valeurs naturelles, sociales et culturelles. Dans ce cadre, les actions spécifiques sont à mener.

### **Au niveau de l'Etat:**

- l'inventaire quantitatif et qualitatif des potentialités touristiques ;
- l'évaluation des différents équipements touristiques actuellement en service et la définition de nouveaux équipements à acquérir ;
- l'établissement d'un schéma directeur de développement du tourisme ;
- la mise en place des structures adéquates pour impulser et encadrer le développement touristique ;
- l'organisation de la formation et l'encouragement de la professionnalisation dans le secteur du tourisme ;
- la libéralisation du transport aérien sur le plan national et international ;
- la facilitation de l'accueil et la garantie de la sécurité des touristes ;
- l'allègement et l'accélération des procédures administratives par la création d'un guichet unique ;
- l'encouragement et le soutien des projets touristiques initiés par les communautés villageoises et les associations locales ;

- la prise des mesures réglementaires, législatives et fiscal - douanières initiatives, par rapport aux sites à exploiter, avec les professionnels du tourisme ;
- le développement des supra-structures et infrastructures minima indispensables dans les régions d'intérêt touristique ;
- la négociation des lignes de crédit en vue d'encourager l'émergence des PME et PMI dans le secteur touristique ;
- le soutien des actions de formation, d'information et de promotion ;
- l'association étroite du secteur privé dans l'élaboration et la conception des projets touristiques ;
- l'ouverture des bureaux d'information dans les principaux pays émetteurs de touristes ;
- la participation aux manifestations à caractère touristique ;
- l'instauration d'une semaine nationale du tourisme ;
- la mise en place d'un laboratoire de photographie et l'acquisition du matériel adéquat (audiovisuel et de topographie) ;
- l'édition des cartes routières, dépliants et affiches ;
- la viabilisation des aérodromes secondaires ;
- la création des liaisons aériennes privilégiées entre N'Djaména et les régions du pays réputées touristiques ;
- la création des circuits touristiques inter -Etats.

### Au niveau du Secteur Privé

Le secteur privé étant reconnu comme acteur et moteur essentiels du développement économique, le Gouvernement s'engage à se désengager progressivement des entreprises publiques. Dorénavant, le rôle de l'Etat se limitera à la définition d'un cadre juridique attractif et à la construction des grosses infrastructures.

### Au niveau de la Population

Etant la base du développement socio-économique, la population doit être impliquée dans la promotion du tourisme par la création des structures d'accueil villageoises intégrées. Elle pourra, en outre, participer à la protection et à la valorisation de son patrimoine naturel et culturel, à l'aménagement et à l'exploitation des sites touristiques de sa région. Dans ce cadre, elle bénéficiera de l'appui nécessaire des services techniques publics et privés.

Afin d'assurer pleinement l'application de la politique générale de développement du Tourisme, l'Etat a créé l'Office Tchadien de Tourisme, renforçant ainsi la structure existante (Ministère du Développement Touristique). Un Haut Comité de Promotion du Tourisme (HCPT) placé sous la Présidence du Chef du Gouvernement a également été créé dans cet esprit. Cet organe comprend tous les Ministères concernés par la mise en œuvre de la politique et des programmes de développement touristique, ainsi que le Conseil National du Patronat et la Chambre de Commerce d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat.

Appuyé dans sa tâche par une Cellule Technique constituée par les Ministères et autres institutions concernés, le Haut Comité de Promotion du Tourisme définit les grandes orientations en matière de politique de développement du tourisme et prend en compte les recommandations et suggestions du secteur privé, des partenaires au développement et des représentants des collectivités locales.